

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGOUARDAT Michel - LAGRANGE Jérôme, adjoints – Mmes LACROUTS Virginie – PERISSE Chrystel – MM DUCASSE Christophe – LARRALDE Franck – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CHAPEL Louise – VALTON Kathy – MM LADAUROUDE Yvan – LAFFARGUE Louis – POUYMIROO Jean Jacques

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LAGOUARDAT Michel.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Requête préfecture devant le Tribunal Administratif : Permis de construire ETCHART

Monsieur Etchart a déposé un permis en vue de construire une maison d'habitation sur la parcelle AH175 (Quartier Marquesouquères en bordure de la D110 route de Mourenx), en tant qu'agriculteur pour exploiter les terres lui appartenant.

Cette demande de permis refusée une première fois lui a été accordée suite à réclamation, monsieur Etchart faisant valoir la réalité de sa qualité d'agriculteur (élevage de chevaux) pour motiver sa demande.

Monsieur le Préfet contestant la réalité de la qualité d'agriculteur a déféré devant le tribunal administratif.

Pour répondre à cette requête il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à ester en justice et confier la défense à Maître BERNAL, avocat à Pau. Le conseil municipal donne son accord.

2 – PLUi : Avis de la commune sur la délimitation des abords des monuments historiques

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le périmètre des abords des monuments historiques dans le cadre de l'enquête publique de PLUI. Il est précisé que ce périmètre a déjà été abordé en conseil.

Le périmètre en cours de 500 m autour de l'église a été réduit. Seul l'ancien bourg est maintenant concerné. Un avis favorable est donné à cette délimitation des abords des monuments historiques.

3 – Renouvellement contrat groupe assurance statutaire

Il s'agit de prendre en compte suite à appel à concurrence organisé par le Centre de Gestion de la Maison des Communes 64 le choix de la caisse nationale de prévoyance qui propose un contrat pour les agents CNRACL et les agents IRCANTEC. Ce contrat couvre les risques suivants :

- décès
- accident de service
- maladie professionnelle
- longue maladie

Le taux de cotisation est de 7.40% (pour les agents fonctionnaires relevant de la CNRACL) et de 0.96% (pour les agents non-titulaires relevant de l'IRCANTEC). Le conseil municipal donne son accord à compter du 1^{er} janvier 2026.

4 – Adhésion service intercommunal voirie et réseaux

La réalisation d'un schéma directeur ou tout au moins d'une étude paraît nécessaire pour répondre aux contraintes de la réglementation et définir si nécessaire un plan d'action d'amélioration. Cette opération peut être financée en partie par l'agence de l'eau au vu d'un cahier des charges à définir. Il est proposé d'en confier la réalisation à l'Agence Publique de Gestion Locales de la Maison des Communes, ce qui nécessite l'adhésion au service intercommunal voirie et réseaux. Le montant de l'adhésion est de 1674.75€ par an. Le conseil donne son accord.

5 – Syndicat des eaux ELV : Etude d'intégration à un syndicat de plus grande échelle

Outre la participation au syndicat Gave et baïse, la commune de Lucq fait aussi partie du syndicat des eaux ELV comprenant les communes de Ledeux, Estos, Poey et Saucède. C'est le quartier Aurance qui est desservi par ce syndicat, ce qui représente une quinzaine d'abonnés.

C'est un petit syndicat (3000 abonnés contre 14000 au syndicat Gave et Baïse) qui rencontre des difficultés à maintenir un niveau d'investissement correct. C'est pourquoi, il envisage de se regrouper avec d'autres communes pour constituer un plus grand syndicat et améliorer ses moyens d'action. Le président du syndicat nous propose de délibérer pour adhérer à cette démarche. Le conseil municipal affirme son intérêt pour l'étude de la création de ce syndicat.

6 – Décision modificative N°1 : régularisation imputation DETR

Le conseil donne son accord à la demande de régularisation de la trésorerie afin de modifier l'imputation comptable du montant de la subvention DETR (67887,28€). Il est bien précisé que cela n'affecte en rien les comptes financiers de la commune

7 – Projet E-CHO

Le projet E-CHO est une plateforme de production de carburants durables pour contribuer à la décarbonation des transports aériens, maritimes et routiers qui nécessite électricité, déchets, bois et eau, ce qui entraîne des oppositions au projet. Monsieur le président de la Communauté de Communes invite à soutenir le projet et propose d'approuver une motion de soutien. Après débat, le conseil approuve cette motion (5 voix pour, 2 contre et 3 abstentions)